COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260330-202638-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
L'an deux mil vingt-six, le trente mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026.
Présents : Sophie BLEJEAN, Julien BLANCHET, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Julien BLANCHET
Absente excusée : Maëlys BARBIER (pouvoir à Sophie BLEJEAN).

2026-038 : Nomination d'un correspondant incendie et secours.

Le décret 2002-1091 du 29 juillet 2022 est pris pour l'application de l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels intègre au code de la sécurité intérieure les dispositions suivantes.
Pour le mandat en cours, le maire désigne le correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du présent décret soit avant le 1er novembre 2022.
Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en oeuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Monsieur le Maire demande qu'un correspondant incendie et secours soit désigné pour la commune de Maxent :
Titulaire : **Audrey HIROU-ROBERT**
Suppléant : **Emmanuel MONVOISIN**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne comme correspondant incendie et secours :
Titulaire : **Audrey HIROU-ROBERT**
Suppléant : **Emmanuel MONVOISIN**

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL



Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260330-202638-DE